

Adhésion au programme pour les compagnies SAFE

Date de la demande: _____

Nom légal de la compagnie (nom enregistré avec Travail sécuritaire NB)

Nom d'opération

Adresse de la compagnie

Ville	Province	Code postal
Téléphone	Télécopieur	Site Web
Prénom et nom du propriétaire/président/CEO/DG de la compagnie		Titre
Courriel		Téléphone
Prénom et nom de la personne désignée en santé et sécurité:		Titre
Courriel		Téléphone
No. compte chez Travail sécuritaire NB	Ce compte de Travail sécuritaire NB a-t-il déjà été certifié SAFE ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Si oui, fournir les détails :	Nombre d'endroits d'opération :

Indiquez toutes les régions où votre compagnie opère typiquement et souligner là où vous faites la majorité de votre travail:

Sud-Est
 Nord-Est
 Sud-Ouest
 Nord-Ouest
 Centre

Indiquez tous les types de travaux que vous performez, et celui qui décrit mieux votre compagnie.

- | | | | |
|---|--|--|---|
| <input type="checkbox"/> Ingénierie forestière / routière | <input type="checkbox"/> Coupe mécanique | <input type="checkbox"/> Séchoir à bois sur mesure / Cogénération | <input type="checkbox"/> Usine à bardeaux |
| <input type="checkbox"/> Consultation forestière | <input type="checkbox"/> Construction routes / Désactivation / Site Prép | <input type="checkbox"/> Produits support structural en bois laminé | <input type="checkbox"/> Manufacture plaquage et contreplaqué |
| <input type="checkbox"/> Lutte incendies forestiers | <input type="checkbox"/> Cubage / triage | <input type="checkbox"/> OSB manufacture | <input type="checkbox"/> Moulin à copeaux |
| <input type="checkbox"/> Abattage / tronçonnage | <input type="checkbox"/> Sylviculture | <input type="checkbox"/> Manufacture bois pressé / Moulin à granules | <input type="checkbox"/> Préservation du bois |
| <input type="checkbox"/> Gestion forestière intégrée | <input type="checkbox"/> Opérations eau | <input type="checkbox"/> Papetière | <input type="checkbox"/> Composantes de bois (qui n'est pas déjà mentionné) |
| <input type="checkbox"/> Transport billots / Camionner | <input type="checkbox"/> Débardage / Chargement | <input type="checkbox"/> Moulin à scie / rabotage | <input type="checkbox"/> Poteaux ou pôles de bois |
| | | <input type="checkbox"/> Bois Portable | <input type="checkbox"/> Autre (Spécifiez): _____ |

La grandeur de votre compagnie est déterminée par le nombre de compagnies & d'employés d'entrepreneurs dépendants (sur le site) lors de la haute saison d'opération (incluant les propriétaires de compagnie et/ou directeurs)

Field & Other Non-Office Employees	+	Office Employees	+	Dependent Contractor Employees	=	Company Total	Non-Dependent Contractors
------------------------------------	---	------------------	---	--------------------------------	---	---------------	---------------------------

Employés de chantier et autres, non-administratifs	Employés administratifs	Employés d'entrepreneurs dépendants	Total pour la compagnie	Entrepreneurs non-dépendants
--	-------------------------	-------------------------------------	-------------------------	------------------------------

Décompte total du personnel pour les derniers 12 mois

Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc
-----	-----	-----	-----	-----	------	------	------	------	-----	-----	-----

Selon le décompte total de votre compagnie, votre catégorie de compagnie SAFE est (veuillez cocher) :

- "Propriétaire-opérateur individuel (ISAFE) – propriétaire + un travailleur administratif
- Petite entreprise indépendante (ISSAFE) – 2 à 5 travailleurs en haute saison (incluant le propriétaire et les employés d'entrepreneur dépendants)
- Petite entreprise (SESAFE) – 6 à 19 travailleurs en haute saison incluant les employés d'entrepreneurs dépendants
- Grande entreprise (SAFE) – 20 travailleurs ou plus en haute saison incluant les employés d'entrepreneur dépendants

Numéro de compte Travail sécuritaire NB:

 "North American Industry Classification System No.(s)" applicable à ce compte:
 (Cette information est sur la lettre de signification de Travail sécuritaire NB).

L'adresse complète de chaque endroit qui s'applique à ce compte de Travail sécuritaire NB :	Date de début d'opération pour cet endroit : (jj/mm/aaaa)	NAICS à l'endroit d'opération	Décrire les activités à chacun des endroits d'opération :	Nombre d'employés à l'endroit d'opération			Indiquer les temps d'arrêt saisonnier pour l'endroit d'opération : De : jj/mm/aaaa À : jj/mm/aaaa
				Employés autre qu'administratif	Employés administratifs	Entrepreneurs dépendants	
Endroit 1:		NAICS #					De : À:
Endroit 2:		NAICS #					De : À:
Endroit 3:		NAICS #					De : À:

 Tous les endroits d'opération sont couverts par le même système de gestion en santé & sécurité : Oui Non

Sinon, veuillez fournir de plus amples détails :

 Tous les endroits d'opération sont couverts par le même système de gestion de blessures/retour au travail : Oui Non

Sinon, veuillez fournir de plus amples détails :

Veillez lire, cocher les énoncés applicables et signer ci-bas.
 J'ai lu et consent aux termes et conditions ci-joints, reliés à l'obtention et le maintien de la certification et souhaite participer au programme pour les compagnies SAFE de l'Association de sécurité de forêt du NB.

 En adhérant au programme pour les compagnies SAFE, je comprends que les informations que je fournis à l'Association de sécurité de forêt du NB et à Travail sécuritaire NB peuvent être partagées entre Travail sécuritaire NB et l'Association dans le but de déterminer mon éligibilité à recevoir la certification SAFE.

Nom de la compagnie:

Par la présente se compromet à se conformer aux termes et conditions ci-jointes et à compléter les exigences du programme mises en place par l'Association et d'obtenir et de maintenir la certification pour les compagnies SAFE tout en travaillant à continuellement améliorer la culture en sécurité de la compagnie.

Nom du signataire autorisé: (Écrire clairement)

Position

Signature

Date

Complétez pages 1 et 2, ensuite faire suivre par courriel, télécopie ou la poste, la demande d'adhésion signée avec le paiement à:

L'Association de sécurité de forêt du NB

Boîte postale 621, Miramichi, NB E1V 3T7

Télécopie: 506-836-7336

Courriel: info@nbforestsafety.ca

Frais et Cours

Programme	Frais d'adhésion (\$)	Cours requis
SAFE (Grandes entreprises)	650	Leadership en sécurité & Auditeur interne
SESAFE (Petites entreprises)	325	Leadership en sécurité
ISESAFE (Petites entreprises indépendantes)	150	N/A - des services de consultation sont disponibles sur demande
ISAFE (Propriétaire-opérateur individuel)	70	N/A - des services de consultation sont disponibles sur demande

(Les frais inclus TVH et le tout est sujet aux changements)

Frais (Compléter complètement et écrire clairement)

Paiement total autorisé: \$ _____

Cheque - Payable à l'Association de sécurité de forêt ci-joint.

L'Association de sécurité de forêt du NB utilise les informations personnelles et financières de votre compagnie pour les raisons pour lesquelles elles ont été fournies. Certification et adhésion aux cours pour les compagnies SAFE. L'Association est engagée envers le respect de votre vie privée. Pour plus de détails, veuillez lire notre politique sur la vie privée, sur notre site Web.

COMPAGNIES SAFE – PROGRAMME DE CERTIFICATION

L'Association de sécurité de forêt du Nouveau-Brunswick ("l'**Association**"), a mise en œuvre un programme volontaire pour obtenir et maintenir une certification pour les compagnies SAFE (la "**Certification**") et entend par ce document, de confirmer à toutes les compagnies participantes, les termes et conditions d'obtention et de maintien d'une telle certification.

Les termes et conditions d'obtention et de maintien d'une certification sont comme suit :

1. Terme

La certification de chaque compagnie participante sera valide pour une période de trois ans (le "**Terme**"), à moins d'une terminaison ou suspension tel qu'indiqué dans ce document.

2. Obligations d'une compagnie participante

Pour obtenir et/ou maintenir la certification :

2.1 Chaque compagnie participante doit compléter et soumettre à l'Association :

- (a) le formulaire d'adhésion pour le programme des compagnies SAFE, avec les frais applicables et un audit de certification avant d'obtenir la certification;
- (b) un audit de maintenance annuel mené par un auditeur interne ou externe pour chaque année calendrier à la date d'anniversaire de la certification ou avant cette date ou le 30 juin de cette même année, la date qui est le plus tard, mais plus de 6 mois avant la date de soumission;
- (c) un audit de re-certification avant l'expiration du Terme mené pas plus de 6 mois avant l'expiration du Terme;
- (d) seul dans le cas d'une entreprise SAFE, sans activités de travail pendant un an, qui autrement aurait nécessité un audit de maintenance annuel, un audit administratif sera accepté, lorsque requis par l'Association et sur les conditions établies par l'Association; et
- (e) tout autre audit tel que requis par l'Association de temps en temps.

2.2 Pour chaque audit soumis à l'Association, la compagnie participante assurera qu'elle atteindra une note d'audit globale d'au moins 80%, avec non moins une note de 50% pour chaque élément d'audit, sauf si une note d'audit globale entre 70-79% est atteinte, avec non moins de 50% dans chaque élément d'audit et qu'elle a fournie des matériaux ou de l'information additionnels jugés suffisants par l'Association pour compléter de façon satisfaisante son audit et améliorer sa note.

2.3 Aucune compagnie participante ne fera ni ne donnera de fausses ou trompeuses représentations, énoncés, faits ou opinions à l'Association ou à l'auditeur ou dans un formulaire d'adhésion au programme des compagnies SAFE, ni à un tiers partie (incluant Travail sécuritaire NB) sur un sujet relié à la certification. Elle n'omettra pas un fait nécessaire pour rendre sa représentation, énoncé, fait ou opinion exact à l'Association, un auditeur ou un tiers partie (incluant Travail sécuritaire NB).

2.4 Aucune compagnie participante ne s'engagera dans une conduite qui ne fait pas la promotion de la sécurité, et qui, dans l'opinion de l'Association, pourrait endommager la réputation et la crédibilité du programme de certification pour les compagnies SAFE.

2.5 Une compagnie participante qui a déjà été certifiée IOO, entreprise ISES SAFE, entreprise SESAFE et qui a subséquemment augmenter son nombre de travailleurs et qui fait, par définition, partie d'une autre catégorie de grandeur d'entreprise, doit soumettre une demande pour une nouvelle certification dans les 90 jours suivant le changement de catégorie de type d'entreprise.

2.6 À la réception de la certification, chaque compagnie participante :

- (a) se conformera et assurera que ses auditeurs et ses audits sont conformes avec les normes et directives applicables requises d'une compagnie participante établies de temps en temps par l'Association pour les employeurs, auditeurs et audits;

- (b) à moins d'être autrement décrit dans cette politique, se conformera et assurera que ses auditeurs et ses audits sont conformes avec les normes et directives applicables requises d'une compagnie participante établies de temps en temps par Travail sécuritaire NB pour les employeurs, auditeurs et audits;
- (c) informera immédiatement l'Association de tous changements dans le nom de l'employeur, le numéro de compte de Travail sécuritaire NB, du NAICS de Travail sécuritaire NB (incluant l'addition d'une unité de classification), de l'acquisition d'une entreprise ou du changement de propriété de la compagnie participante;
- (d) se conformera aux directives émises de temps en temps par l'Association;
- (e) consentira à l'Association de telles informations requises par Travail sécuritaire NB, pour des fins d'assurance qualité, d'émission de certificats du programme et pour faire avancer les objectifs du programme; et
- (f) consentira à l'Association la publication sur le site Web de l'Association, le nom de la compagnie participante, l'adresse principale de l'entreprise et le statut de certification lors de l'obtention et la maintenance de la certification, pour des fins de faire avancer les objectifs du programme.

3. Catégorisation des compagnies participantes

3.1 Sur réception d'un audit de certification ou tout autre audit subséquent, ou demande fait sous la section 2.5, l'Association déterminera si la compagnie participante est une entreprise SAFE, SESAFE, IESAFE, ou une entreprise ISAFE, en utilisant les critères suivants :

- (a) une "**entreprise SAFE**" a, en haute saison :
 - (i) plus de 24 travailleurs, ou;
 - (ii) moins de 25 travailleurs, mais mathématiquement, une moyenne du nombre de travailleurs dans les mois inclus est plus de 19 travailleurs;
- (b) une "**entreprise SESAFE**" a, en haute saison :
 - (i) 6 à 19 travailleurs; ou
 - (ii) 6 à 24 travailleurs, mais mathématiquement, une moyenne du nombre de travailleurs dans les mois inclus est de 19 travailleurs ou moins;
- (c) une "**entreprise IESAFE**" a en haute saison de 2-5 travailleurs (n'incluant pas un travailleur qui travaille pour 20 jours ou moins lors de la période de révision), qui n'est pas une entreprise IOO; et
- (d) une "**entreprise ISAFE**" a en haute saison un opérateur-propriétaire individuel et pas plus d'un travailleur de support administratif (n'incluant pas un travailleur qui travaille pour 10 jours ou moins dans la période de révision).

3.2 Une compagnie participante fournira la documentation et l'information à l'Association tel que requis, dans le but de faire la détermination tel qu'indiqué à la section 3.1.

NOTE: Les entrepreneurs dépendants s'ajoutent à votre décompte de travailleurs, et une compagnie participante avec un entrepreneur dépendant ou plus ne peut être dans la catégorie d'une entreprise IOO. .

4. Terminaison, suspension ou autre action suite au non-respect d'une obligation de la part d'une compagnie participante

4.1 La certification d'une compagnie participante se terminera si une compagnie participante viole une des conditions inscrites aux sections 2.1(b) ou (c). L'Association avisera la compagnie participante d'une telle terminaison par avis écrit et cette terminaison sera effective à la date que l'Association retire la compagnie participante de la liste de l'Association des compagnies certifiées. Dans tous les autres cas, l'Association peut terminer ou suspendre la certification, ou prendre une action qu'elle juge appropriée pour la violation de toute obligation de la part de la compagnie participante, inscrite dans ce document, si avant de prendre une telle décision, elle :

- (a) donne un avis écrit à la compagnie participante pour la terminaison ou suspension proposée ainsi les raisons reliées; et
- (b) donne à la compagnie participante 30 jours pour livrer à l'Association une soumission écrite en respect avec la



terminaison ou la suspension proposée.

4.2 Si l'Association décide de prendre action après avoir considéré la soumission de la compagnie participante sous la section 4.1(b), elle donnera un avis à la compagnie participante tel qu'indiqué à la section 7 et l'action sera effective à la date que l'Association retire la compagnie participante de sa liste de compagnie certifiée.

5. Réintégration

L'Association peut déterminer les termes et les conditions pour la re-certification de la compagnie participante, ou une entité sous contrôle ou direction commun de la compagnie participante, pour qui la certification a expirée ou a été terminée. L'Association peut déclarer qu'une entité et une compagnie participante sont sous contrôle ou direction commun à sa discrétion.

6. Amendement

L'Association peut amender les termes et conditions inscrites dans ce document en affichant les changements sur son site Web.

7. Avis

Tout avis requis ou permis à donner, sera fait par écrit et sera considéré comme étant immédiatement livré ou soumis lorsqu'il est envoyé par messenger ou transmis par télécopie ou courriel, et sera considéré comme livré ou soumis dans les cinq jours ouvrables (n'incluant pas samedi, dimanche ou les jours fériés) après la date d'envoi par courrier certifié ou enregistré, avec frais postal prépayé pour les retours de réception requis. Chaque compagnie participante fournira et maintiendra à jour son adresse postale et avisera l'Association de son numéro de télécopie ou adresse courriel, si elle en détient un et chaque compagnie participante renonce au droit de recevoir tout autre forme d'avis.

8. Exclusion de responsabilité

Nonobstant toute autre provision de ce document ou tout autre énoncé, représentation, entente ou gouvernance du contraire, et dans aucune éventualité, l'Association sera t'elle responsable envers la compagnie participante, ou envers tout autre entité réclamant pour ou sous la compagnie participante, pour toute responsabilité ou perte, qu'elle soit sous contrat ou en faute, ou basé sous toute autre théorie de la loi, suivant ou relié de quelle que façon à l'interprétation ou application des termes et des conditions de la certification par l'Association, incluant, mais ne se limitant pas à toute réclamation ou perte de profit, coûts indirects ou dommages conséquents.

9. Abandon

Le manque, par l'Association d'insister sur les strictes performances des termes et conditions inscrits dans ce document ou d'exercer ses droits, ne doit pas être représenté ni servir en tant qu'abandon de ces termes et conditions, et aucun abandon ne sera supposé ou entendu par ce qui est fait ou omis d'être fait par l'Association.

10. Définitions

En relation avec ce document :

- (a) "**Entreprise SAFE**", "**Entreprise ISAFE**", "**Entreprise ISESAFE**", et "**Entreprise SESAFE**" sont définis dans la section 3.1;
- (b) "**Entrepreneur dépendant**" veut dire une personne, qu'elle soit employé ou non par un contrat de travail ou qu'elle fournisse ses propres outils, véhicules, équipements, machineries, matériaux ou tout autre chose, qui performe un travail ou des services pour une autre personne, en échange d'une compensation ou d'un prix dans de tels termes et conditions que la personne, est en relation avec cette personne est en position de dépendance économique et sous l'obligation de faire les tâches pour cette personne et qui ressemble plutôt à une relation d'un employé que d'un entrepreneur indépendant;
- (c) "**Mois inclus**" veut dire tous les mois du calendrier dans une période de révision dans lequel le nombre de travailleurs employés ou embauchés par la compagnie participante pour un tel mois est plus de 24% que la grandeur lors de la haute saison;
- (d) "**Compagnie participante**" veut dire un employeur dans l'industrie forestière ou un tel employeur inclus par l'Association de temps en temps, qui voudrait obtenir ou maintenir une certification;
- (e) "**Grandeur lors de la haute saison**" veut dire le plus grand nombre de travailleurs employés ou embauchés par la compagnie participante en tout temps lors de la période de révision, tel qu'établie par l'Association;

- (f) “**Programme**” veut dire le programme de certification pour les compagnies SAFE établie par ASFNB;
- (g) “**Période de révision**” veut dire 12 mois du calendrier consécutifs qui précèdent immédiatement un audit, ou dans le cas de la section 2.5, toute période de 12 mois consécutifs qui précède immédiatement la date d'embauche d'un travailleur qui suite à son embauche cause la compagnie participante d'entrer dans la définition d'un autre type d'employeur;
- (h) “**Travailleurs**” veut dire employés, opérateur-propriétaires, entrepreneurs dépendants, employés d'entrepreneurs dépendants et “**Travailleur**”, veut dire n'importe quel d'entre eux.